



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUILLET 2020, 19h30

Le mercredi 22 juillet à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire.

Présents : Mme MICHAUD Marie-Christine, M. CREPY Jean-Claude, Mme GUESDON Fabienne, Mme DETRAZ Isabelle, M. PAGNEUX Julien M. FILLION Romain, Mme COUSIN Nadine, Mme MAITRE Sophie, M. ROSSINELLI Michel, M. MERCIER Eric, Mme GALLAY Valérie.

Excusés : Mme CARRAUD Maud, M. TOURNIER Geoffrey, M. BERTHE Joseph, conseillers municipaux.

Mme CARRAUD Maud, Conseillère Municipale, donne pouvoir de vote à Mme Valérie GALLAY, Conseillère Municipale.

M. TOURNIER Geoffrey, Conseiller Municipal, donne pouvoir de vote à M. Jean-Claude CREPY, Adjoint au Maire.

M. BERTHE Joseph, Conseiller Municipal, donne pouvoir de vote à Mme Marie-Christine MICHAUD, Adjoint au Maire.

Approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal en date du 10 juillet 2020.

Approbation, à l'unanimité, de l'ordre du jour de la séance.

Rajout d'un point à l'ordre du jour : désignation d'un délégué à la Prévention Routière

Mme Valérie GALLAY a été désignée secrétaire de séance.

Retrait partiel de la délibération du 17 juin 2020, nouvelle délibération relative à la composition de la commission d'appel d'offres et de la commission Environnement : par délibération n° 2020-34, en date du 17 juin 2020, le conseil municipal a décidé de la mise en place des commissions communales, notamment de la constitution de la commission d'appel d'offres et de la commission Environnement. Cependant, le Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité a formulé deux observations :

- 1°) La commission d'appel d'offres doit faire l'objet d'une élection proprement dite (liste de candidats annoncée, vote à bulletin secret sauf si l'unanimité du conseil accepte le vote à main levée).
- 2°) La commission Environnement ne doit pas prévoir trois personnalités extérieures au conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier la délibération du 17 juin 2020, en procédant à une élection pour la constitution de la commission d'appel d'offres et à une désignation des membres de la commission Environnement composée uniquement de conseillers municipaux.

Election des membres de la commission d'appel d'offres : le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres de la commission à main levée. Après appel des candidatures, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les noms des délégués titulaires et suppléants ci-après :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Claude CREPY	Monsieur Eric MERCIER
Madame Marie-Christine MICHAUD	Monsieur Romain FILLION
Monsieur Julien PAGNEUX	Monsieur Geoffrey TOURNIER.

Désignation des membres de la commission Environnement : après appel de candidatures, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres de la commission Environnement ci-après :

Monsieur Romain FILLION, Président, Conseiller Municipal.
Monsieur Julien PAGNEUX, Conseiller Municipal.
Monsieur Jean-Claude CREPY, Maire-Adjoint délégué.
Monsieur Geoffrey TOURNIER, Conseiller Municipal.
Monsieur Eric MERCIER, Conseiller Municipal.
Madame Nadine COUSIN, Conseillère Municipale.
Monsieur Michel ROSSINELLI, Conseiller Municipal.

Nouvelle délibération relative à la délégation de l'exercice du droit de préemption au Maire : par délibération n° 2020-34, en date du 17 juin 2020, le conseil municipal a décidé de consentir à Madame le Maire diverses délégations, dont celle d'exercer au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme.

A la demande du Préfet, dans le cadre du contrôle de légalité, il convient de préciser les conditions d'exercice de cette attribution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer à Madame le Maire la compétence suivante :

- ✓ Exercice, au nom de la commune, du droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'Urbanisme, sans limite.

Demande de subvention auprès de Savoie Mont Blanc pour un développement de fonds d'investissement thématique à la bibliothèque : la bibliothèque municipale qui collabore activement avec l'école, aimerait développer le fonds documentaire Jeunesse, afin de pouvoir maintenir la bonne qualité et la diversité de ses propositions en direction de ce public et de rendre ce rayon plus attractif.

L'objectif, à court terme, est de travailler de façon plus cohérente avec l'école de la commune, en mettant en place des animations en concertation avec les enseignants et proposer un service de prêt aux différentes classes. A cet effet, la bibliothèque doit disposer d'une quantité d'ouvrages plus conséquente, afin de maintenir une offre complète pour les autres publics.

Aussi et dans le cadre de l'aide aux investissements communaux, la commune souhaite solliciter une demande de subvention auprès de Savoie Mont Blanc, à hauteur de 80 %. Cette aide financière pourrait également conforter l'engagement de l'équipe de la bibliothèque constituée de 9 bénévoles et de l'agent communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention aide auprès du Conseil Savoie Mont Blanc, à hauteur de 80 % du montant Hors Taxes de 1.502,12 €.

Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité sur la RD 36 au hameau de Jouvornaisinaz : Madame le Maire présente l'aménagement, à titre expérimental, d'un dispositif de type "écluse simple" sur la RD 36, au droit du PR 4-190 au PR 4+230, lieudit Jouvornaisinaz, afin d'assurer la sécurité dans ce secteur routier. Ce dispositif respecte les prescriptions départementales du CERD (Département de la Haute-Savoie), compétent sur le territoire de la commune.

Cet aménagement, d'un montant hors taxes de 1.583,40 €, peut faire l'objet d'une subvention d'équipement versée par le Conseil Départemental, dans le cadre du FDDT, à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de solliciter cette subvention, dans le cadre du FDDT et autorise Madame le Maire à établir le dossier.

Approbaton des règlements cantine, garderie et des chartes cantine et garderie 2020-2021 : la commission scolaire a élaboré un règlement de cantine-garderie ainsi que la mise en place d'une charte qui sera signée par les parents et les élèves du primaire. Après présentation de l'ensemble de ces documents par Mme le Maire, le Conseil Municipal les approuve, à l'unanimité.

Ajustement du temps de travail des agents - cantine, garderie et ménage : suite à la demande des agents concernés, Madame le Maire précise que la durée hebdomadaire des agents communaux affectés à la cantine, à la garderie et au ménage, doit être ajustée par rapport au nombre d'heures réelles effectuées sur l'année. Après présentation des calculs par Madame le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter la durée hebdomadaire de ces agents comme suit :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Madame Manoela CHARLES, ATSEM | 31,30/35e, |
| ✓ Madame Sandrine CLEMENTE, Adjoint Technique | 31,10/35e, |
| ✓ Madame Caroline MARANDOLA, Adjoint Technique | 31/35e. |
| ✓ Madame Céline MERLE, Adjoint Technique | 23,60/35e. |

Embauche d'un saisonnier pour le mois d'août, en qualité d'agent technique : la commune avait envisagé de recruter un saisonnier pour le mois d'août afin de pallier les congés des agents techniques titulaires, et entre autres, pour l'entretien du cimetière et des chemins communaux. Après réflexion, il est proposé d'avoir recours à une entreprise spécialisée en espaces verts, notamment en entretien des cimetières, sous la forme d'une prestation de services. En effet, cette entreprise utilise une machine qui permettra un désherbage intensif du cimetière, sans herbicides chimiques. Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs : l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la liste présentée par Mme le Maire conformément à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques.

Désignation d'un "correspondant Défense" : par décision ministérielle, un poste de "Correspondant Défense" a été créé au sein des conseils municipaux depuis 2002. Ce poste permet d'entretenir le lien entre les armées et chaque citoyen de chacune des 279 communes du Département.

Le conseiller municipal désigné pour être "Correspondant Défense" est aussi un relais indispensable pour expliquer la politique de défense du pays et plus spécifiquement la réalité de l'entraînement et de l'engagement opérationnel des militaires présents en Haute-Savoie.

Après appel à candidatures par Madame le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner M. Romain FILLION, en qualité de "Correspondant Défense".

Désignation d'un délégué « sécurité routière » : à la demande du Préfet, le Maire doit désigner au sein du conseil municipal un(e) élu(e) référent(e) sécurité routière.

Après appel à candidatures par Madame le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Madame Fabienne GUESDON.

Questions diverses :

Activités sur Orcier : un sondage sera réalisé auprès des habitants afin de recenser leurs aspirations en termes sportifs et culturels. Au vu des résultats, un point sera fait avec les membres du Foyer Rural pour savoir s'ils seraient d'accord d'offrir un plus grand nombre d'activités sportives ou culturelles.

Prolifération des chats errants

Jusqu'à ce jour la commune ne cotise pas à la SPA ; ce qui pose un problème pour la régulation des chats errants, à l'unanimité, le conseil Municipal demande à Mme le Maire de prendre contact avec cet organisme afin de pallier ce problème.

Liste des doubles-nationaux

Mme le Maire présente la liste des doubles-nationaux et demande aux personnes concernées de se faire connaître en Mairie. Il en est de même pour les travailleurs frontaliers sur le canton de Genève.

Fin de la séance à 21h50.
